



Refus de dépôt de plainte suite AVP piéton/taxi .

Par **Sofrac**, le **01/02/2019** à **10:56**

Bonjour.

Un commissariat a refusé de prendre ma plainte suite à un accident de voie publique dont j'ai été victime. Renversée sur un passage piéton par un taxi je m'en sors avec de légères blessures heureusement. Le taxi s'est arrêté, a demandé ce qu'il fallait faire. Sous le choc je ne savais plus trop donc il est parti aussitôt sans que la police ne soit contactée ni qu'un constat amiable soit établi. J'ai retenu sa plaque. Reprenant mes esprits je suis allée chez mon généraliste pour faire constater mes blessures. Le lendemain je suis allée au commissariat de ma ville pour déposer plainte. Au début cela m'a été refusé puis après avoir consulté ma protection juridique je suis revenue au commissariat. Ils m'ont reçu finalement mais pour une main courante. Normal ??

Je pense que cette infraction ne peut rester impunie. J'ai de la chance car je suis en bonne condition physique et que j'ai vu le choc arriver .

Mais les policiers ont mal fait leur travail aussi en refusant ma plainte.

Je vais donc écrire au procureur de la république.

Des conseils à me donner ?

Merci d'avance.

Par **Chaber**, le **01/02/2019** à **11:24**

bonjour

une main courante ne sert pas à grand chose. direction procureur pour le pénal

Avez-vous transmis l'immatriculation à votre assureur qui a accès au fichier cartes grises?

Pour votre indemnisation faites vous aider par votre assureur

Par **Sofrac**, le **01/02/2019** à **13:37**

Merci de votre réponse. Constat avec l'immatriculatiIn envoyé à mon assurance.